



## Renseignement le droit entre particulier

Par **max**, le **22/04/2010** à **14:52**

Bonjour,

J'ai vendu un écran en bon état sur le bon coin, l'acheteur m'a payé 2 jours après il a changé l'avis, il achète un ordi portable, donc, il n'a plus besoin de mon écran. Il veut je lui rembourse et de reprendre mon écran. que dois je faire ???

Cordialement

Par **frog**, le **22/04/2010** à **15:41**

Rien. Il garde l'écran, tu gardes l'argent. A moins que vous ayez convenu un délai de rétractation au moment de la vente.

Par **max**, le **22/04/2010** à **15:53**

Rebonjour,

merci de votre email, NON nous avons pas donné le délai de rétractation au moment de la vente. Mais elle m'a envoyé email ci-dessous et comment je dois lui répondre pour elle me dérange plus.

Cordialement

Ce n'est pas qu'il ne marche pas, c'est mon ordi qui n'est pas assez puissant pour l'écran. Cela ne me regarde pas ce que vous avez fait de l'argent.

De mon côté, j'ai pris un ordi portable, donc, pas besoin d'un écran. Il est hors de question que je garde l'écran, donc, vous êtes tenu de me rembourser et de reprendre votre bien. Je pensais que vous étiez de bonne foi, mais je m'aperçois que ce n'est pas le cas. Avec mon mari on vous recontactera et il sera bien de répondre, un minimum de politesse.

A bientôt.

Par **frog**, le **22/04/2010** à **16:18**

Nul besoin de répondre à ces prétentions farfelues. Au bout de trois mails ils te menaceront de porter plainte, et quatre mails plus tard, ils lâcheront l'affaire, vu qu'on les aura envoyés bouler au commissariat.

Par **max**, le **22/04/2010** à **16:27**

Bonjour,

merci de votre conseil et je vais faire comme vous me conseillez.

Cordialement